

ABONNEMENT.

Saumur : 30 fr.
En un an... 30 fr.
En six mois... 16
En trois mois... 8
Poste : 35 fr.
En un an... 35 fr.
En six mois... 18
En trois mois... 10

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 50
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions...

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

On s'abonne : A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

24 Août 1882.

On ne parle plus de la Conférence, et l'on raisonne. La Conférence n'existe plus, car elle ne sert à rien et ne peut rien pour arrêter les événements.

Elle avait été réunie sur la demande de M. de Freycinet, comme représentant le concert européen, pour régler les questions égyptiennes. Mais il se trouve que rien ne peut être réglé, parce que le concert européen n'est qu'une expression diplomatique, et que les grandes puissances sont trop divisées pour rien décider dans un congrès.

Par suite, il n'y a plus de droit public; le concert européen disparaissant, les traités internationaux disparaissent avec lui.

Le canal de Suez était jusqu'ici, de par les firmans du Sultan, acceptés par toutes les puissances, une voie maritime neutralisée. S'il était ouvert aux navires de guerre comme aux navires marchands, il restait placé sous la protection collective des puissances et il devait demeurer libre pour tous.

La prise de possession par les Anglais, et surtout l'interdiction du passage, constituent aujourd'hui une violation manifeste du droit public. En pareille matière, les Anglais sont passés maîtres : ils peuvent rivaliser avec les Allemands pour l'abus du droit de la force.

Invocera-t-on l'état de guerre qui suspend les traités? — Mais, en droit, il n'y a pas de guerre, attendu que la Grande-Bretagne ne l'a pas officiellement déclarée à l'Égypte. Elle a bombardé Alexandrie comme jadis Copenhague, comme de nos jours les Piémontais ont bombardé Ancône et Gênes. Elle a envahi l'Égypte sans déclaration de guerre, comme le Piémont en 1860 envahit les États de l'Église et les États de Naples.

On parle de mesures que prendrait le

général en chef anglais pour interdire en Égypte la contrebande de guerre. C'est là encore une autre violation du droit public.

Pour établir régulièrement ce blocus des ports, l'Angleterre devrait d'abord le notifier aux autres puissances par acte diplomatique, et de plus elle devrait encore déclarer la guerre au gouvernement égyptien et même au Sultan.

Sans ces deux formalités antérieures, le blocus ne saurait exister régulièrement, les opérations militaires ne seraient plus des faits de guerre, mais des faits de brigandage international.

Un exemple frappant de cette application du droit public a été donné pendant la guerre de sécession aux États-Unis. Il ne peut y avoir contrebande de guerre si l'état de guerre n'est pas officiellement et régulièrement constaté.

Le sans-gêne avec lequel les Anglais se moquent des traités et prennent en Égypte tout ce qui est à leur convenance est dans leurs habitudes, — cela est vrai — mais il faut y voir aussi une conséquence naturelle des violations successives du droit des gens que l'Europe a tolérées depuis vingt ans, au grand détriment de l'honneur des cours et de la paix générale. Le sens moral s'est abaissé aussi bien chez les gouvernements que chez les individus.

Le Temps, qui est frappé aussi de cet abus du droit de la force, semble regretter le vieux respect des conventions :

« Il fut un temps, dit-il, nous le reconnaissons, où il en était autrement. Les puissances se regardaient alors comme obligées de faire respecter les traités au bas desquels elles avaient mis leur signature, et cela par seul respect pour cette signature et sans avoir d'autre intérêt dans la question. Mais le réalisme politique moderne a biffé ce chapitre du droit des gens. La règle, aujourd'hui, c'est qu'il n'y a pas de droit contre la force, c'est que la seule garantie d'un traité est dans les armées qui sont prêtes à l'appuyer, c'est enfin que chaque puissance ne se regarde comme tenue d'observer ses engagements que dans la mesure où son intérêt le lui commande. »

Il y a dans la marche des choses humaines une logique inévitable qui ramène forcément les esprits à la vérité. La morale, comme le bon sens, est nécessaire au monde, aux gouvernants comme aux gouvernés. Il faut les événements actuels pour amener un organe républicain à cette confession et à ces regrets.

Chronique générale.

Voici comment M. John Lemoine en vient à juger, dans le Journal des Débats, la situation faite au gouvernement de la France par les agissements de la République :

« Il faut prendre garde qu'on ne dise que les régimes républicains sont incapables d'avoir une politique extérieure, c'est-à-dire une politique qui a besoin d'initiative en même temps que d'esprit de suite. L'esprit de suite, il serait difficile d'en avoir avec les ministères de capucins de cartes que notre Chambre abat les uns après les autres. L'initiative, elle est absolument impossible si, avant de mettre un pied devant l'autre, le pouvoir exécutif est obligé de convoquer tous les matins les Chambres et de mettre en mouvement tous les rouages constitutionnels. Autant vaudrait se déclarer en permanence et supprimer tout gouvernement. »

Non, il ne faut pas supprimer « tout gouvernement », mais seulement le gouvernement républicain, incompatible avec « l'esprit de suite » sans lequel il ne peut y avoir de sérieuse et fière politique extérieure.

Dans leurs conférences avec le ministre de l'intérieur, plusieurs préfets se sont plaints de l'attitude des instituteurs laïques qui s'occupent beaucoup plus de la politique locale que de leur école.

M. Fallières a promis de signaler ces ambitions à son collègue de l'instruction publique.

Voilà de futurs candidats radicaux sur la planche pour les élections de 1885.

Par suite de l'absence de la plupart des ministres et sous-secrétaires d'État, les nouvelles politiques sont absolument nulles en ce moment. Dans les divers ministères, on travaille simplement à mettre à jour les affaires courantes.

Dans une conversation tenue ces jours derniers avec le ministre des affaires étrangères, l'ambassadeur britannique aurait dit que l'intervention turque devait être considérée dès aujourd'hui comme ne pouvant plus se produire, même si la Turquie acceptait les conditions posées par la note anglaise.

La France annonce que, dès la rentrée, une proposition tendant au rétablissement du scrutin de liste sera déposée simultanément à la Chambre et au Sénat par le groupe de l'Union républicaine.

Il ne faut pas oublier que les avis sont partagés sur le point de savoir si cette question fait ou ne fait pas partie du domaine constitutionnel.

Les journaux officieux ont beau multiplier les démentis au sujet d'une crise dans la santé du président Grévy, les mêmes bruits persistent, ils ont encore été renouvelés hier à la Bourse, pour expliquer le retard dans le départ de M. Grévy à sa campagne.

Les informations venues de divers points, et notamment de Beyrouth, de Jaffa, de Tripoli et de Benghazi, ne laissent aucun doute sur l'existence d'un vaste complot tramé par les fanatiques musulmans, en vue d'un massacre général de chrétiens.

Les grandes puissances, émuës du danger que tous les consuls européens n'ont cessé de signaler à leurs gouvernements

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

CLÉRICALE !..

Mme CLAIRE de CHANDENEUX.

CHAPITRE XVII

(Suite.)

Geneviève, sans trahir ce qu'elle regardait comme un devoir de conscience de tenir secret — le crime de M. Bourgeal père — pria son cousin de faire quelques recherches dans l'intérêt de Jacques. Elle eût désiré recevoir certains renseignements que l'Assistance publique, à son sens, avait dû chercher à se procurer elle-même, autrefois, sur la famille de l'enfant trouvé.

C'était, d'ailleurs, naïvement attribuer à l'Assistance publique, dans la société, un rôle qu'elle n'y joue pas.

Sans attacher à ces recherches l'importance qu'elle semblait y mettre, M. Molins les fit tout d'abord, aux premières heures de loisir que lui laissent ses études.

Elles furent longues et difficiles. L'Assistance publique, auquel il s'adressa tout naturellement, ne put lui en dire que peu, car l'enfant abandonné, un

billet mentionnant son nom et son âge : 22 mois. En recueillant le petit malheureux, elle n'essaya pas de lui reconstituer un état civil, mais elle donna des dates précises à Placial.

Celui-ci continua son enquête. La mairie du VIII<sup>e</sup> arrondissement fournit un extrait de naissance, mais tout s'arrêtait là. De registres en registres, on découvrit pourtant encore un sieur Joseph Ferrat, ancien négociant, ancien déporté, recevant des secours du Bureau de bienfaisance. Cela conduisit à dénicher son acte de décès, lequel précédait de six mois l'abandon de l'enfant.

Quant à la mère, nulle trace. Était-ce la misère, l'inconduite, la maladie ou la mort de cette femme qui avait amené le petit Jacques à l'Hospice des Enfants abandonnés ?

Placial eut recours à la police. Dans les archives, où l'un de ses camarades d'amphithéâtre comptait un père employé, il était fait mention d'une veuve Ferrat, compromise dans une affaire de vol et condamnée à cinq ans de prison, qu'elle subissait à Clermont-sur-Oise.

M. Molins, armé de ce jalon précieux, écrivit au directeur de la maison de correction. La veuve Ferrat était morte quelques mois avant la fin de sa peine.

De toutes ces preuves éparses, il résultait la conviction assez lamentable que Jacques était le fils d'un révolutionnaire et d'une voleuse, dont

l'un était mort sans ressources et dont l'autre était soustraite par l'abandon aux charges que lui imposait l'enfant.

Placial fit part de ce résultat à sa cousine, en ajoutant avec mélancolie : « Vous avez là un protégé, ma bonne Geneviève, dont l'origine n'est pas brillante et dont les débuts dans la vie ont été dignes d'une telle source. Grâce à votre cœur, attendri sur cette misère, Jacques Ferrat est en passe de devenir un honnête homme, mais, franchement, ma chère cousine, quel avantage retirerez-vous de cette enquête qui semblait vous intéresser si fort?... Ne valait-il pas mieux ignorer nous-mêmes, comme nous le laisserons toujours ignorer au pauvre diable, à quels étranges et coupables parents il doit le bienfait problématique de sa triste naissance? »

Si Geneviève fut affligée d'apprendre à quelle famille, marquée d'un sceau de réprobation, appartenait le malheureux Jacques, elle n'éprouva pour lui qu'une charité plus entière.

Elle envisagea surtout, dans l'infime délicatesse de sa conscience, le devoir plus étroit qui découlait de cette découverte.

Le Joseph Ferrat, ancien commerçant, ancien déporté, devait être cet ancien ami de négoce et de politique de M. Martel, qui, suivant la parole de son tuteur mourant, lui avait, autrefois, rendu service.

On pouvait reconstruire cette attristante histoire. Geneviève connaissait assez le caractère de son tuteur, pour mettre au point juste ce qui n'eût été pour d'autres que des probabilités.

Au retour de la déportation, pour Joseph Ferrat, la ruine était venue, les relations étaient dispersées; les amis plus heureux, qui avaient, comme M. Martel, trempé dans la faute et échappé à la répression, ne reconnurent plus les graciés, ou, du moins, jugèrent sage de se tenir absolument éloignés de leur compromettante compagnie.

M. Bourgeal, pourtant, ne comptait pas parmi les pestiférés, puisque M. Martel et nombre d'autres lui demeurèrent fidèles; mais M. Bourgeal rentrait avec des ressources — on le rechercha — tandis que Joseph Ferrat manquait de pain.

M. Martel ne lui en donna pas, puisque le Bureau de bienfaisance portait le nom de Joseph Ferrat sur ses listes.

M. Martel n'apprit peut-être sa mort que par hasard, ou même pas du tout.

M. Martel ne se préoccupa ni de la veuve, ni de l'orphelin, puisque l'un fut abandonné, et que l'autre tomba de la misère dans le vice.

Mais M. Martel, qui jouissait en parfait égoïste de ses petites rentes, eut sans doute un remords tardif, un remords timide et, dans tous les cas, sans prévoyance.

Il se dit que ce serait honnête de laisser sa

respectifs, ont fait à la Porte des observations très-sérieuses; celle-ci s'est alors empressée de donner des ordres pour calmer l'agitation qu'elle avait jusque-là favorisée. Les derniers avis constatent que les excitations anti-chrétiennes continuent néanmoins en Syrie et en Afrique.

On se rappelle qu'avant la guerre de 1870 les atlas géographiques pour les écoles, en Allemagne, indiquaient l'Alsace et la Lorraine comme provinces allemandes.

Aujourd'hui la même tactique est suivie, mais avec de nombreuses augmentations. Ainsi l'Atlas élémentaire, de Hermann Habeneicht, pour les écoles de l'Empire d'Allemagne (Justus Perthe Gotha 1882), mentionne, comme devant faire partie de l'Allemagne, les provinces ayant fait partie autrefois du Saint-Empire.

Nous y voyons la Flandre, la Lorraine, la Bourgogne, la Franche-Comté!

Pourquoi a-t-on oublié le Dauphiné et la Provence? Est-ce qu'on a peur de montrer trop d'appétit, ou bien est-ce qu'on réserve ces provinces pour une autre fois?

Pourquoi aussi a-t-on oublié le Milanais et la Lombardie, qui ont fait partie également du Saint-Empire? Est-ce qu'on craint d'effrayer l'Italie?

Nous lisons dans l'Union:

« Les républicains, hommes très-modernes comme chacun sait, profitent du banquet de Challans pour se livrer à leur plaisanterie favorite qui consiste à écrire Roy avec un y grec.

« Pour nous, qui sommes des « rétrogrades », des « hommes du passé », des « revenants de l'ancien régime », nous écrivons Roi avec un i.

« Évidemment nous sommes moins modernes que les républicains, grands admirateurs des Armodius, des Aristogiton, des Brutus, des effigies de République à la grecque, du bonnet phrygien et de l'orthographe du quinzième siècle! »

Nous lisons dans l'Express, journal officieux:

« L'enquête ordonnée au sujet de l'article anti-français du *Pensiero*, de Nice, est close.

« Nous croyons savoir que ce journal ne sera pas poursuivi. »

Le *Pensiero* est une feuille républicaine.

#### LES TROUBLES DE MONTCEAU.

Le *Courrier de Saône-et-Loire* a reçu de Montceau les renseignements suivants:

« Le 18 courant, la gendarmerie a arrêté le nommé Brennelin. Cet individu avait été l'un des meneurs de la grève de 1878 et avait été condamné de ce chef à 18 mois de prison. Il s'était évadé. Les gendarmes l'ont reconnu au moment où il était dans le train et prêt à partir. Brennelin a opposé la plus vive résistance et il a fallu le garrotter et le

modeste fortune aux enfants de ceux qui l'aiderent, jadis, dans des jours mauvais, ou que lui-même avait compromis; et son courage n'alla pas jusqu'à les rechercher de son vivant, jusqu'à régler carrément ses intentions dernières.

Il préfère donner à ses intentions la forme vague, illégale et sujette à tant de variations, d'une recommandation verbale à un ami, d'un fidéicommissaire de l'heure suprême.

Par crainte des vivants ou par peur de la mort, M. Martel avait remis... remis... toujours... toujours... si bien que l'instant fatal arrivé, si la conscience du mourant du *Châlet-Janne* s'était trouvée soulagée par quelques mots bêtifs chuchotés à M. Bourgeal, c'est que cette conscience était facile à satisfaire.

On sait ce qu'il advint des intentions du mourant, comme si la Providence, dont il avait égoïstement méconnu les lois, comme si l'humanité qu'il avait outragée par son ingratitude envers les amis du passé, lui refusaient également la réparation boiteuse de son testament verbal: M. Bourgeal ne rendit rien.

Geneviève, en face de cette complication terrible, dont seule elle comprenait la réelle portée, en face du dépouillement de cet enfant par le chef de sa famille à elle, renouvela solennellement devant Dieu l'engagement que sa bonté sans bornes lui avait tout d'abord dicté.

mettre sur une charrette à bras pour le conduire à la prison.

« Dans le trajet de la gare à la prison, il ne cessa de proférer des menaces et de traiter les gendarmes de lâches, de canailles et autres épithètes du répertoire révolutionnaire.

« J'ai déjà brisé mes fers, criait Brennelin, je saurai bien les briser encore. » Quant à vous, disait-il en s'adressant au maire, vous paierez cher d'ici peu ce que vous faites aujourd'hui. »

« Samedi on a encore arrêté un conseiller municipal, le sieur Gautier, qui serait le trésorier de la *Bande noire*. Il y a eu encore d'autres arrestations.

« Dans une perquisition chez le nommé Bonnot, forgeron au Bois-du-Verne, et ancien conseiller de Montceau, on a trouvé dans la boutique une liste presque complète de l'association. Cette liste était enfouie dans le sol.

« Dans la nuit du 18 au 19, une bande est venue près de la poudrière; mais la présence des gendarmes a empêché les émeutiers de la faire sauter, et ils ont pris la fuite.

« Depuis vendredi soir, une dizaine d'arrestations ont encore eu lieu. Un nommé Sucho, François, a été emmené par les gendarmes. Sur son passage, plusieurs jeunes gens criaient à haute voix: « Voilà le grand chef de la *Bande noire* que l'on tient cette fois-ci! »

« Les arrestations continuent. »

L'Union républicaine dit d'autre part:

« Dans la nuit de vendredi à samedi, des individus, voulant sans doute imiter les socialistes de Montceau, ont parcouru plusieurs quartiers de Saint-Léger en poussant des cris séditieux. Ils ont renversé quelques caisses de fleurs du café Mouillon, jeté d'énormes pierres contre la porte de M. Bouillod. Après être passés près de l'église ils se sont retirés par le Tronchat.

« Disons que, le 14 juillet dernier, des affiches révolutionnaires, avec menaces de mort, avaient été placardées dans les rues de Saint-Léger. »

Ce n'est pas sans raison que les journaux radicaux blâment le gouvernement de la répression — quoique tardive — des troubles. Comme nous le disions hier, il y a des liens de complicité qui unissent la République officielle à la Révolution sociale.

#### AFFAIRES D'ÉGYPTE.

Constantinople, 22 août.

Les Anglais ont coupé le télégraphe entre le Caire et Constantinople.

Alexandrie, 22 août, 7 h. soir.

De nouvelles troupes anglaises débarquent journellement.

Des engagements, où l'artillerie joue toujours le principal rôle, continuent à avoir lieu aux environs de Ramleh, ils ont surtout pour but de retenir les troupes d'Arabi à Kafr-Dowar.

Elle adopta Jacques Ferrat et jura de lui rendre en détail cette petite fortune que M. Bourgeal lui enlevait.

Comment y parvenir?

Par l'éducation, par l'épargne.

Elle soldait les frais de l'École professionnelle de Vaugirard en se refusant à elle-même la plus légère fantaisie.

Elle thésaurisait parcimonieusement, au nom de Jacques, les intérêts capitalisés d'une petite somme demeurée sans emploi immédiat dans l'achat précipité de ses parures de noces et gardée dans ses malins pour compléter, quand il lui plairait, la corbeille où manquaient quelques brillants.

Les brillants!... les parures!... les naïves surprises d'une corbeille!... que tout cela était loin, mon Dieu!... que Geneviève y tenait peu!

(A suivre.) CLAUDE DE CHANDENEUX.

M<sup>lle</sup> X..., qui sort de pension, écorché plus ou moins, sur le piano, un morceau à effet où les mains se poursuivent gracieusement *arpeggiando*.

M<sup>me</sup> X..., très-fière du talent de sa fille, lui dit volontiers en société:

— Georgina, joue nous donc ce joli morceau que tu sais si bien, où il y a des asperges!

Aménité déguisée entre examinateur et candidat: — Avec quoi raffine-t-on le sucre... brut? — Avec du noir... animal.

L'action est commencée sur différents points de l'isthme.

Le transit par le canal est rétabli à la suite de l'accord intervenu entre M. de Lesseps et les Anglais.

Alexandrie, 22 août, 9 h. soir.

Un détachement d'environ 600 hommes a poussé aujourd'hui une reconnaissance de la gare de Gabrial, près de Ramleh, vers les positions de l'ennemi à Kafr-Dowar.

L'artillerie, en position près de l'usine Raux, faisait feu en même temps sur l'ennemi qui n'a riposté qu'après la troisième décharge.

Les Anglais ont placé des pièces de gros calibre en avant de leurs lignes à Ramleh.

Les officiers égyptiens, désignés pour accompagner l'expédition anglaise, sont partis aujourd'hui pour Port-Saïd.

Port-Saïd, 22 août.

El-Kantara a été occupé par les Anglais.

En occupant Néfiche, les Anglais y ont trouvé de nombreux morts et des canons démontés qui étaient préparés pour être transportés dans l'intérieur au moyen du chemin de fer.

La nouvelle de l'arrestation de Mahmoud-Fehmy est confirmée.

Port-Saïd, 22 août, 1 h. 5 soir.

Néfiche est occupé depuis hier.

Le bruit court que Mahmoud-Pacha-Fehmy a été fait prisonnier avec 500 hommes.

La circulation est rétablie sur le canal de Suez.

M. de Lesseps a arrêté, d'accord avec les autorités anglaises, les mesures les plus propres à sauvegarder les intérêts de la Compagnie, en face des nécessités de la guerre.

M. de Lesseps va retourner promptement en France.

Les navires de guerre continuent à arriver.

Aucune communication avec le Caire n'est possible.

Le *Daily News* reçoit d'Ismaïlia la dépêche suivante, en date du 23 août:

« Il y a eu hier, près du Serapeum, une escarmouche entre un détachement de highlanders, appuyé par d'autres troupes et un parti d'Arabes.

« L'ennemi a été repoussé. Les Anglais ont eu 2 tués et 5 blessés; l'ennemi a perdu 100 hommes et 4 canons. »

— On télégraphie d'Alexandrie au *Times*:

« Le bruit court qu'un nombre considérable de soldats désertent l'armée d'Arabi. »

— Le *Daily News* publie un télégramme de Suez, 23 août, annonçant que 40 highlanders ont occupé hier le pays qui s'étend entre le Serapeum et Genesse. L'ennemi a été vu à trois milles de distance, battant en retraite dans la direction du nord.

#### ÉTRANGER

ANGLETERRE. — On écrit de Londres:

« Lord Granville refuse toute explication aux représentants des puissances à Londres; il est allé se réfugier au château de Walmer et il refuse d'entrer en communication avec les ambassadeurs. Sous prétexte de villégiature, il remet tout le monde à vendredi ou samedi. Jamais le corps diplomatique n'a été traité aussi cavalierement par un ministre anglais. »

— Les puissances ne protesteront pas officiellement contre la prise de possession du canal de Suez: elles ont toutes, sans exception, réservé leurs droits pour le moment où la question égyptienne sera réglée.

AUTRICHE. — On télégraphie de Vienne, 23 août: « Malgré le déplaisir que cela peut causer aux Anglais, il n'en a pas moins été décidé entre les deux empereurs que le prochain Congrès aura lieu à Vienne, et la Russie n'objecte pas. »

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 23 août.

Les dispositions de la place sont moins bonnes; on réagit assez vivement encore, principalement sur nos rentes: le 3 0/0 fait 82.42, 82.40 et 82.42; l'amortissable se tient à 82.60, 82.57 et 82.60; sur le 5 0/0, on descend à 115.45, 115.37 et 115.42.

Les transactions sur les fonds étrangers sont lentes par des offres assez sérieuses. On conçoit que nombre de spéculateurs cherchant à réaliser car ils encaissent pour la plupart à assez beaux bénéfices.

L'Égypte 6 0/0 retombe à 308.75; la Turc fait 14.35; la Banque ottomane est offerte à 725.25.

La plupart des valeurs sont plus offertes que demandées.

La Banque de France se tient à 5.440.

Le Crédit Foncier a des demandes aux environs des cours de 1,515. Les achats en obligations anciennes et nouvelles se continuent de jour en jour plus actifs.

L'action des Magasins de France et d'Algérie est ferme à 350.

Nous rappelons à nos lecteurs qu'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires du Compagnon Industriel de France et des Colonies aura lieu le 6 septembre prochain, à deux heures de l'après-midi, dans la grande salle de l'Hôtel des Ingénieurs civils, 10, cité Rougemont.

Ceux d'entre MM. les actionnaires qui seraient empêchés de se rendre en personne à cette réunion pourront s'y faire représenter par un membre de l'assemblée. Dans ce but ils n'auront qu'à joindre à leurs titres, les faisant parvenir qu'à joindre à leur pouvoir dans la forme ordinaire au siège social, un nom du mandataire en blanc.

Les demandes sont très-importantes sur la Banque Centrale de Crédit, le cours de 590 sur la Banque d'Avantageux, nous conseillons aux capitalistes d'en profiter.

Le Lyonnais oscille de 640 à 637.50.

La Société Générale fait 620. Le Mobilier Espagnol rétrograde à 515. Le Suez s'élève de 2,855 à 2,600. La Part civile est cotée 1,995. Le Gaz 1,600.

Lyon, 1,680; Orléans, 1,330.

#### Courses de Saumur.

27 ET 29 AOUT 1882.

Premier jour de courses

Dimanche 27 août.

1<sup>er</sup> Prix du Gouvernement (gentlemen): 2,000 fr., donnés par l'État, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, nés et élevés en France. — Entrée: 50 fr., moitié forfait s'il est déclaré. — La moitié des entrées est second après que le troisième aura retiré la sienne. — Poids: 3 ans, 67 kil.; 4 ans, 74 kil. 1/2; 5 ans et au-dessus, 76 kil.

Tout cheval ayant gagné en une ou plusieurs courses une somme de 5,000 fr., portera 2 kil. de surcharge; une somme de 10,000 francs, 4 kil.; 20,000 fr., 7 kil. — Les chevaux nés dans les anciennes circonscriptions de l'Ouest ou du Midi, et y ayant résidé jusqu'au moment de la course, recevront 3 kil. de décharge. — Distance: 2,000 mètres environ.

2<sup>e</sup> Poule de Hacks plate (gentlemen): 500 fr., pour chevaux de toutes espèces, servant *bona fide* depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1882 de chevaux de chasse, d'arme ou de promenade, et n'ayant pas couru depuis cette époque dans des courses autres que celles réservées aux hacks. — Entrée: 50 fr.

Le second recevra 150 fr. sur les entrées et le troisième retirera la sienne s'il y a plus de quatre partants. — Poids: demi-sang, 65 kil.; pur sang, 72 kil. — Les chevaux ayant gagné une course publique prendront 3 kil. de surcharge. — Distance: 1,700 mètres environ.

3<sup>e</sup> Steeple-Chase militaire (4<sup>e</sup> série): Un Objet d'art, pour officiers en activité de service, montant soit des chevaux d'armes, soit des chevaux appartenant à des officiers en activité de service, trois mois au moins avant l'époque de l'engagement, et n'ayant jamais gagné une course publique, obstacles autre que les steeple-chases militaires. — Poids commun: 75 kil. Les chevaux de pur-sang porteront 5 kil. de surcharge. Tout gagnant d'un steeple-chase militaire de 1<sup>re</sup> série portera 3 kil. de surcharge; de deux de ces courses, 5 kil. — Distance: 3,000 mètres environ. — Parcours spécial.

4<sup>e</sup> Steeple-Chase militaire (3<sup>e</sup> série): Un Objet d'art, pour officiers en activité de service, montant des chevaux d'armes inscrits sur les contrôles et livrés par les remontes de l'État. — Poids commun: cavalerie de réserve, 77 kil.; cavalerie de ligne et artillerie, 75 kil.; cavalerie légère, autres armes et service, 73 kil. Les chevaux de pur-sang de cette catégorie, à quelque arme qu'ils appartiennent, porteront 77 kil. Tout gagnant d'un steeple-chase militaire de 2<sup>e</sup> série portera 3 kil. de surcharge; de deux steeple-chases, 5 kil. — Distance: 3,000 mètres environ.

5<sup>e</sup> Steeple-Chase militaire (1<sup>re</sup> série): Un Objet d'art, pour MM. les officiers d'instruction et officiers-élèves de l'École de Saumur, montant soit des chevaux d'armes, soit des chevaux appartenant à des officiers

activité de service, trois mois au moins avant l'époque de l'engagement, et n'ayant jamais gagné une course publique à obstacles autre que les steeple-chases militaires. — Poids commun : 75 kil. Les chevaux de pur-sang porteront 5 kil. de surcharge. Tout gagnant d'un steeple-chase militaire de 1<sup>re</sup> série portera 3 kil. de surcharge; de 2<sup>e</sup> série 2 kil. — Distance : 3,000 mètres environ. — Parcours spécial.

**6<sup>e</sup> Prix du Chemin de fer** (steeple-chase à réclamer) : 1,200 fr., dont 500 fr. offerts par la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans et 700 fr. par la Société des Courses. 4,000 fr. et les entrées au premier, 200 francs au second, pour tous chevaux à réclamer pour 7,000 fr. — Entrée : 50 fr. — Poids : 4 ans, 72 kil.; 5 ans et au-dessus, 76 kil. — Le cheval qui sera mis à réclamer pour 5,000 fr. recevra 2 kil. de décharge; pour 4,000 fr., 4 kil.; pour 2,000 fr., 6 kil. En outre, les chevaux de demi-sang recevront 4 kil. et les gentlemen 3 kil. En aucun cas, le poids ne pourra être inférieur à 60 kil. — Distance : 4,000 mètres et 20 obstacles environ.

Lundi 28 août

**GRAND CARROUSEL**  
donné par l'École de cavalerie.

Deuxième jour de courses.

Mardi 29 août.

**1<sup>er</sup> Prix de la Société d'Encouragement** (3<sup>e</sup> série) : 3,000 fr., offerts par la Société d'encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, n'ayant jamais gagné une course en Angleterre, un handicap de 10,000 fr., un des prix de série donnés par la Société dans les départements, ni une course à Paris ou à Chantilly. — Entrée : 50 fr. — La moitié des entrées au second. — Distance : 2,000 mètres environ. — Poids : 3 ans, 54 kil.; 4 ans, 62 kil.; 5 ans, 64 kil. 6 ans et au-dessus, 65 kil. 1/2.

**2<sup>e</sup> Prix de Saumur** (handicap) : 3,000 fr., dont 2,000 donnés par la ville de Saumur et 1,000 fr. par la Société des Courses, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, nés et élevés en France. — Entrée : 150 francs, moitié forfait s'il est déclaré. La moitié des entrées au second après que le troisième aura retiré la sienne. Tout gagnant après la publication des poids portera 2 kil. de surcharge. — Distance : 2,200 mètres environ.

**3<sup>e</sup> Steeple-Chase militaire** (1<sup>re</sup> série) : Un Objet d'art, pour officiers en activité de service, montant soit des chevaux d'armes, soit des chevaux appartenant à des officiers en activité de service, trois mois au moins avant l'époque de l'engagement, et n'ayant jamais gagné une course publique à obstacles autre que les steeple-chases militaires. — Poids commun : 75 kil. — Les chevaux de pur-sang porteront 5 kil. de surcharge. Tout gagnant d'un steeple-chase militaire de 1<sup>re</sup> série portera 3 kil. de surcharge; de 2<sup>e</sup> série 2 kil. — Distance : 3,000 mètres environ. — Parcours spécial.

**4<sup>e</sup> Steeple-Chase militaire** (2<sup>e</sup> série) : Un Objet d'art, pour officiers en activité de service, montant des chevaux inscrits sur les contrôles et livrés aux remonte de l'Etat. — Poids commun : cavalerie de réserve, 77 kil.; cavalerie légère et artillerie, 75 kil.; cavalerie légère et armes de service, 72 kil. Les chevaux de pur-sang de cette catégorie, à l'exception de ceux qui appartiennent, porteront 5 kil. de surcharge. Tout gagnant d'un steeple-chase militaire de 2<sup>e</sup> série portera 3 kil. de surcharge; de 1<sup>re</sup> série 2 kil. — Distance : 3,000 mètres environ.

**5<sup>e</sup> Course de Haies** (handicap) : 1,000 fr., offerts par la Société des courses, pour tous chevaux. — Entrée : 100 fr., dont 50 fr. par la Société de Maine-et-Loire, et 50 fr. par la Société des courses, pour tous chevaux. — Entrée : 100 fr., moitié forfait s'il est déclaré. Tout gagnant après la publication des poids portera 3 kil. de surcharge. Les gentlemen recevront 3 kil. de décharge. Le poids minimum ne pourra

être, en aucun cas, inférieur à 60 kil. — Distance : 4,000 mètres et 20 obstacles environ.

## Chronique Locale et de l'Ouest

ÉCOLE D'APPLICATION DE CAVALERIE.

Par décret du 22 août, sur la proposition du ministre de la guerre, M. d'Aviau de Piolant, capitaine-instructeur d'équitation à l'École de cavalerie de Saumur, a été promu au grade de chef d'escadrons (choix), en remplacement de M. Delherm de Novital, nommé major du 9<sup>e</sup> chasseurs.

M. le colonel Danloux, commandant l'École d'application de cavalerie, vient de recevoir la croix de commandeur de l'ordre de la Couronne de Roumanie.

CONSEIL GÉNÉRAL.

Voici en quels termes M. Jabouille, préfet de Maine-et-Loire, a répondu aux paroles que M. le comte Durfort de Civrac a prononcées à l'ouverture de la session :

« Messieurs,

« Appelé par le gouvernement de la République à l'administration du département de Maine-et-Loire, j'éprouve, je vous l'avoue, un certain embarras en présence des éloges anticipés qu'a bien voulu m'accorder l'honorable président de cette assemblée.

« J'essaierai de tenir le programme qu'il a bien voulu me rappeler ici, et d'appliquer la circulaire qui a été adressée aux maires, parce que ce programme et cette circulaire sont exactement conformes à la pensée du gouvernement qui m'a nommé.

« Si nous étions dans une autre enceinte, j'éprouverais, vous le concevez sans peine, une appréhension légitime; mais, ici, nous sommes dans une assemblée départementale, nous sommes un conseil général, et nous avons seulement à traiter des affaires du département; en traitant, il est vrai, les affaires du département, nous traitons par la même occasion les affaires du pays. Ces questions, qui peuvent paraître moins brillantes ou moins attrayantes pour certaines gens que les questions politiques, me paraissent devoir mériter notre scrupuleuse attention. Sans doute, cela ne provoquera pas des débats passionnés et par suite plus ou moins brillants, mais ainsi que je le disais ce matin aux membres de la commission départementale, dans ma pensée, je considère les séances du conseil général non comme des passes d'armes, où les adversaires déploient une ardeur passionnée et par suite dangereuse, mais bien comme une suspension d'hostilités, au cours de laquelle les différents représentants des partis, qu'ils soient de gauche ou de droite, imposent silence à leurs opinions politiques pour s'occuper uniquement, loyalement, impartialement des intérêts des populations qui les ont désignés pour siéger au sein de cette assemblée.

« C'est pourquoi, permettez-moi de vous le dire, je me présente avec confiance devant cette assemblée. Quelle que soit l'opinion qui vous anime, vous êtes tous dévoués aux intérêts du département. Je le suis également, car, en servant les intérêts que vous représentez, je sers les intérêts de l'Etat qui m'a accordé sa confiance. Pour réussir dans la tâche qui m'incombe, je ne saurais mieux faire que de m'inspirer de vos désirs et de suivre vos conseils qui ont tous pour objectif l'intérêt exclusif du département de Maine-et-Loire. C'est dans ces conditions, si vous le voulez bien, que nous collaborerons ensemble, et si je n'ai pas la prétention de faire des prosélytes au milieu de vous, j'ai du moins la conviction intime, qu'après m'avoir vu à l'épreuve, j'emporterai l'estime de tous. »

COURSES ET CARROUSEL DE SAUMUR.

A l'occasion de nos fêtes hippiques, la Compagnie du chemin de fer d'Orléans fera délivrer, les 27, 28 et 29 août, des billets aller et retour pour Saumur, avec 40 p. 100 de diminution sur les prix ordinaires, à chacune des gares et stations comprises entre Tours et Nantes.

Ces billets, qui seront valables pour le retour jusqu'au 30 août inclus, pourront être utilisés dans tous les trains recevant

réglementairement des voyageurs à plein tarif de la classe du billet délivré.

Les billets aller et retour délivrés à la gare d'Angers sont fixés ainsi qu'il suit : 1<sup>re</sup> classe, 6 fr. 50; 2<sup>e</sup> classe, 4 fr. 85; 3<sup>e</sup> classe, 3 fr. 55.

Sur le chemin de fer de l'Etat, des billets aller et retour seront également délivrés pour Saumur, à toutes les stations, avec 40 p. 100 de diminution.

Voici le classement des lycées et collèges des départements, d'après le nombre de nominations obtenues au concours général de 1882 :

1<sup>er</sup> rang (5 nominations). — Lycées d'Angers, Grenoble, Lyon.

2<sup>e</sup> rang (4 nominations). — Lycées de Carcassonne, Nîmes, Montpellier, Pau, Toulon.

3<sup>e</sup> rang (3 nominations). — Lycées de Besançon, Evreux, Orléans, Toulouse.

4<sup>e</sup> rang (2 nominations). — Lycées d'Auch, Bar-le-Duc, collège de Beauvais, lycées de Mâcon, Marseille, Montauban, Nantes, Vesoul.

5<sup>e</sup> rang (1 nomination). — Collège d'Anancy, lycées de Belfort, Bordeaux, Bourg, Bourges, Chaumont, Clermont, collège-annexe de Cluny, lycées de Coutances, Le Havre, Laval, Limoges, Lons-le-Saunier, Le Mans, collège de Melun, lycées de Mont-de-Marsan, Moulins, Périgueux, Vendôme.

Le Progrès de Nantes nous donne quelques traits de l'éloquence de M. Alemans, un ancien communal qui a dû faire, hier soir, une conférence sur le socialisme, à l'Hôtel-de-Ville d'Angers.

« Un vidangeur est plus utile à la société qu'un Victor Hugo et un Louis Blanc. » (Textuel.)

« Ne criez pas : Vive la République ! Ne criez pas : Vive le suffrage universel ? Ce sont des cris politiques. Criez : Vive le prolétariat ! »

« Préparez-vous pour une guerre prochaine, et quand le jour sera venu, nous étoufferons la bourgeoisie, nous l'écraserons sous nos pieds, nous marcherons dans le sang. »

Telles sont les leçons que donne aux ouvriers ce professeur de socialisme, à qui M. le maire d'Angers a prêté si complaisamment la salle de l'Hôtel-de-Ville.

Un homme écrasé par un train. — Le 19 août, Cordier Louis, âgé de 21 ans, employé à l'équipe de la gare de Chalonnes, s'avisant, comme il l'avait fait déjà plusieurs fois, de monter dans le train de marchandises de six heures et demie du soir, malgré la défense expresse du chef de gare. Arrivé à 800 mètres au delà de la Possonnière, il aperçut sur un pont un de ses camarades. Aussitôt, il se redressa sur le wagon et envoya un salut. Dans le mouvement qu'il fit, le malheureux perdit l'équilibre et tomba sur les rails.

Les quatre wagons qui terminaient le train lui passèrent sur le corps. Cordier resta inanimé sur la voie. Le camarade, qui avait été salué, courut donner l'alarme. On vint relever Cordier; ce n'était plus qu'un cadavre horriblement mutilé. Il avait la tête écrasée, les deux bras et l'épine dorsale brisés et le ventre ouvert. La mort avait été instantanée. (Union de l'Ouest.)

THOUARS.

Dans le canton de Thouars, M. Bergeon, républicain, a été élu conseiller général avec 2,861 voix. Son concurrent, républicain aussi, le maire de Thouars, M. Leclerc, n'en a eu que 756. Il a immédiatement donné sa démission, et son adjoint fidèle, M. Chevalier, en a fait autant.

Le Thouarsais annonce que, samedi, un terrible accident est arrivé sur la ligne de fer en construction à Airvault.

Le jeune Rabit, enfant de 14 ans, dont les parents habitent Thouars, s'était couché pour prendre un peu de repos après le déjeuner, sur la voie d'Airvault à Thouars, lorsqu'un wagon par une manœuvre inaccoutumée s'est dirigé vers le lieu où reposait cet enfant qui, réveillé en sursaut par le bruit, a tenté de se sauver en rampant. Malheureusement, il traversait un rail, lorsque le wagon arrivait et lui coupait les deux jambes.

L'enfant a vécu encore pendant six heures. Il a été rapporté à Thouars où a eu lieu la sépulture aux frais de l'administration de la ligne ferrée.

Voici qui peut s'appeler un véritable tour de force.

Le Phare de la Loire raconte que M. Jules Guesnot vient d'exécuter, à la suite d'un pari, le trajet à pied, aller et retour, de Nantes à Angers, soit 176 kilomètres, en trente et une heures.

## COURSES de VARRAINS-CHACÉ

Buffet de LA PAIX, installé au pesage.

Consommations de premier choix : Champagne frappé, Pale-ale, Book-bière, Pains aux foies gras, Sorbets, Xérés, Sandwichs.

## Théâtre de Saumur.

A L'OCCASION DES COURSES ET DU CARROUSEL

Représentations données par des Artistes de Paris, avec le concours et sous la direction de M<sup>me</sup> THÉNARD, de la Comédie-Française.

DIMANCHE 27 août 1882.

## L'AMI FRITZ

Comédie en 3 actes, de MM. Erckmann-Chatrian (grand succès de la Comédie-Française).

Distribution :

Fritz Robus.....	MM. Albert Lambert.
Le rebbe David.....	Gaillard.
Haneza.....	Samson.
Frédérie.....	Charlet.
Joseph.....	Mayer.
Bristol.....	Reigers.
Catherine.....	M <sup>me</sup> Thénard.
Suzel.....	Scheffer.
Lisbeth.....	Clotilde.

## Les SOULIERS de BAL

Comédie en 1 acte, de M. de Najac.

Distribution :

Marguerite.....	M <sup>me</sup> Thénard.
M <sup>me</sup> de Maroyilly.....	Bara.

## LE PETIT VOYAGE

Monologue, par M<sup>me</sup> THÉNARD.

Ordre : 1<sup>o</sup> Les Souliers; 2<sup>o</sup> Le Petit Voyage; 3<sup>o</sup> L'Ami Fritz.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 heures.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

## SOCIÉTÉ NOUVELLE

De BANQUE et de CRÉDIT

Société anonyme. — Capital : 20 millions.  
52, rue de Châteaudun, Paris.

## CAISSE DE REPORTS

Intérêt net bonifié aux déposants :

Pour le mois d'août..... 6 0/0 l'an.

Toute somme, depuis celle de 100 fr., peut être déposée à la Caisse de Reports de la Société Nouvelle.

Envoi franco, sur demande, de la Notice sur les Opérations de Reports.

## LES FRÈRES MAHON

médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

SANTÉ SANS MÉDECINE NI PURGES NI FRAIS  
PAR LA DOUCE FARINE DE SANTÉ

## REVALESCIÈRE

qui, depuis 35 ans, guérit les dyspepsies, gastralgies, constipations, phthisie, toux, asthme, fièvres, acidités, flatulences, vomissements, insomnies, diarrhées, anémie, chlorose; les désordres des nerfs, foie, haleine, vessie et sang; elle économise 50 fois son prix en médecine. — DU BARRY et C<sup>ie</sup>, Limited, 8, rue Castiglione, Paris, et partout chez les Pharmaciens et Epiciers. (346)

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 25 AOUT 1882.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Clôture préc.		Dernier cours.	Clôture préc.		Dernier cours.	Clôture préc.	
3 %	82 25	82 45	Nord	2065	2070	OBLIGATIONS		
3 % amortissable	82 70	82 60	Orléans	1330	1330	Dép. de la Seine, emprunt 1857	234	235
4 1/2 %	113 50	113 20	Ouest	815	813 75	Bons de liquid. Ville de Paris	528	528
5 %	115 50	115 50	Compagnie parisienne du Gaz	1600	1605	Obligations communales 1879	443	441
Obligations du Trésor	505	505	Canal de Suez	2690	2550	Obligat. foncières 1879 3 %	440	441
Obligations du Trésor nouvelles	503	503	C. gén. Transatlantique	470	470	Est	369	370
Bons de liq. départementaux	520	520	OBLIGATIONS.			Midi	370	369 50
Banque de France	5465	5450	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	509 75	510	Nord	374	371 75
Comptoir d'escompte	1018 75	1017 50	"	1865, 4 %	518	Orléans	372	370 50
Credit Foncier, act. 500 fr.	1505	1510	"	1869, 3 %	401	Ouest	369	369
Credit de France	165	165	"	1871, 8 %	392	Paris-Lyon-Méditerranée	368	368
Credit mobilier	515	517 50	"	1875, 4 %	515	Paris-Bourbonnais	370	370
Est	752	750	"	1876, 4 %	515	Canal de Suez	560	557 50
Paris-Lyon-Méditerranée	1690	1650						
Midi	1247	1246						

GARE DE SAUMUR.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.  
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

9 heures	8 minutes du matin.	express-poste.
6	45	(Paris à Angers).
8	56	omnibus-mixte.
1	25	soir.
3	32	express.
7	15	omnibus.
10	37	(arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

8 heures	26 minutes du matin.	direct-mixte.
9	21	omnibus.
11	43	express.
12	40	soir.
4	44	omnibus-mixte.
10	38	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE TESSIER.

Par son jugement en date du 21 août 1882, le Tribunal de commerce de Saumur a rapporté et mis à néant le jugement qu'il avait rendu le 31 juillet précédent, par lequel le sieur Tessier, boulanger aux Tuiffeaux, commune de Chenetotte-les-Tuiffeaux, avait été déclaré en état de faillite.

Pour extrait,  
Le greffier,  
L. BONNEAU.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE A. LAN ET C<sup>ie</sup>.

Par jugement en date du 21 août 1882, le Tribunal de commerce de Saumur, sur l'avis conforme des créanciers, a maintenu M. Proust, Ludovic, expert-comptable à Saumur, dans ses fonctions de syndic à l'union des créanciers de la faillite de A. Lan et C<sup>ie</sup>, banquiers à Saumur.

Pour extrait,  
Le greffier,  
L. BONNEAU.

A VENDRE  
JOLI JARDIN

Avec petite Maison

Situé au Vau-Langlais, commune de Baigneux.

Le tout entouré de murs avec beaux espaliers, puits, pompes et bassins.

S'adresser à M. MIGNON, café de la Paix. (480)

A VENDRE  
OU A LOUER

PRÉSENTMENT

MAISONS

A Beaulieu, commune de Dampierre.

S'adresser à M. Joseph SCHRETTEN-THALER, pâtissier, rue Saint-Jean.

A LOUER

Pour le 1<sup>er</sup> septembre prochain.

L'ANCIENNE MAISON LEHOU

Toute meublée.

Située au Chardonnet.

S'adresser aux Dames de la Retraite.

A LOUER  
GRAND MAGASIN

Avec porte-cochère,

Quai de Limoges, n° 43, près du Service des Eaux.

S'adresser à la Retraite.

MAISON A LOUER

S'adresser à M<sup>me</sup> JARDON, rue Saint-Nicolas, 86. (402)

A VENDRE  
JOLIE PROPRIÉTÉ

Située sur les bords de la Loire, à Saint-Clément-des-Levés.

Comprenant: trois chambres et une cuisine, grenier, cave, cellier, cour, jardin et hangar.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve BOLOGNESI, rue Dacier, 8, à Saumur. (430)

Etude de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur.

CONSEIL JUDICIAIRE.

D'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de Saumur, le 19 août 1882, enregistré, il résulte que, sur la demande de M<sup>me</sup> Marie Hardouin, épouse de M. Louis Guibert, cultivateur, demeurant à Rougeville, commune d'Artaignes, ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Charles-Théophile Beaufrepaire, avoué près le Tribunal civil de Saumur,

Ledit sieur Louis Guibert a été pourvu d'un conseil judiciaire en la personne de M. Pierre Moquin, propriétaire, demeurant à Munet, commune de Distré.

Pour extrait, dressé par l'avoué soussigné.  
(481) BEAUREPAIRE.

A CÉDER  
UN CAFÉ

Nombreuse clientèle et dans une position exceptionnelle.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER  
PRÉSENTMENT,  
ÉCURIE, REMISE ET GRENIERS

S'adresser rue de la Tonnelles, 19, à Saumur. (423)

BELLE OCCASION

A VENDRE

UN JOLI BREACK

A six places.

S'adresser au bureau du journal.

CHANGEMENT DE DOMICILE

Le Magasin d'Ustensiles de Pêche et de Filets de Pêcheurs en tous genres

E. LARDÉ

autrefois situé place de l'Hôtel-de-Ville, n° 4, est maintenant transféré Grand'Rue, n° 4 et 3, près la place Saint-Pierre.

M. LARDÉ offre aux amateurs de pêche l'assortiment le plus complet que l'on puisse désirer.

FEUX D'ARTIFICE

Pour fêtes publiques et particulières.

PHARMACIE-DROGUERIE

Ancienne Pharmacie PASQUIER

A. CLOSIER, Successeur,

Lauréat de l'Ecole de Pharmacie, élève de l'Ecole Supérieure de Paris,

20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales.

Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale. Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies. On trouve à la même pharmacie: le biberon à vis de Raynal, le biberon à soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchovaux.

A VENDRE

UN GRAND MAGASIN, avec cour, écurie, caves, près la gare d'Orléans.

S'adresser à M<sup>e</sup> BRAC, notaire, place de la Bilange, 27. (381)

Un JEUNE HOMME, marié, demande un emploi comme comptable, homme de confiance. On prendrait une suite d'affaires.

S'adresser au bureau du journal

Un ancien Percepteur voudrait s'occuper de gestion et perception de revenus particuliers.

S'adresser au bureau du journal.

UNE FEMME de ménage et cuisinière demande un emploi.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE une place de cocher, valet de chambre ou piqueur.

Bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

M<sup>me</sup> LORRAIN, marchande de modes, rue Saint-Jean, demande une apprentie avec de bonnes références. (451)

ON DEMANDE  
Des APPRENTIS

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un billard d'occasion.

S'adresser au bureau du journal.

Etudes de M<sup>e</sup> VERNEAU, notaire à Vernueil, et de M<sup>e</sup> CAILLEAU, notaire à Longué.

VENTE MOBILIERE

Après décès

AU CHATEAU DE JALESNES

Le dimanche 27 août 1882, et jours suivants, à midi, M<sup>e</sup> VERNEAU, notaire à Vernueil, et M<sup>e</sup> CAILLEAU, notaire à Longué, assistés de M<sup>e</sup> BEDANE commissaire-priseur à Angers, expert, procéderont à la vente aux enchères publiques des meubles et objets mobiliers dépendant de la succession de M. le Marquis DE MAILLÉ LATOUR LANDRY.

On vendra tous les mobiliers dépendant de la succession.

Pour les détails, voir les placards affichés.

ORDRE DE LA VENTE

Les jours indiqués ci-dessous seront consacrés à la vente d'objets spéciaux.

On vendra :

- Le lundi 28 août, les voitures et les harnais;
  - Mardi 29 août, les orangers, citronniers et les plantes des serres;
  - Mercredi 30 août, les billards et accessoires;
  - Samedi 2 septembre, l'argenterie, dont l'exposition aura lieu au Château de Jalesnes, les mercredi 30 août, jeudi et vendredi 31 août, de 9 à 10 heures du matin;
  - Le lundi 5 et mardi 6 septembre, les ornements d'église, le mobilier de la chapelle, la bibliothèque et les armes;
  - Le mercredi 9 septembre, le bois de chauffage et le vin.
- Les autres jours, il ne sera vendu que les objets mobiliers, tels que literie, linge, vaisselle, etc.
- On terminera par la vente des meubles meublants.

NOTA. — Pour plus amples renseignements, s'adresser soit aux notaires, soit à M<sup>e</sup> BEDANE, commissaire-priseur à Angers, place Falaize, 3. (428)

NOTICE SUR N.-D. DES ARDILLIERS

(2<sup>e</sup> EDITION)

Un volume in-12, avec gravure.

Se vend au profit de la Chapelle. — S'adresser à la Sacristie de Notre-Dame.

ARMES DE CHASSE

Nouveau perfectionnement du « choke-bore ». Portée extraordinaire.

Tous les grands journaux de Paris ont fait l'éloge des récents perfectionnements apportés, par M. Galand, aux fusils de chasse, dont il double la portée et triple la concentration. — La Maison GALAND, qui fabrique à Paris, à Liège et à Birmingham, est actuellement la plus importante de l'Europe et la plus renommée pour l'excellence de sa fabrication, la spécialité de ses produits, le mérite de ses inventions et les prix avantageux résultant de son travail mécanique, duquel ressort une réduction de 50 à 50 pour 100 sur les armes similaires établies selon les procédés de fabrication.

La précision de ses carabines, la solidité et le bon fonctionnement de ses revolvers brevetés, la beauté et l'impressionnante apparence de ses fusils de chasse, la qualité hors ligne de ses munitions, le soin qu'elle apporte à ses expéditions, la promptitude avec laquelle elle reçoit, quelque minime qu'en soit l'importance, les ordres qu'elle reçoit, la rapidité et le bas prix des transports par chemins de fer, — tout concourt à lui assurer la clientèle des vrais chasseurs et des amateurs les plus compétents de la province et de l'étranger.

La MAISON GALAND, toujours pourvue de plusieurs milliers d'armes, de munitions qu'elle fabrique elle-même et garantit absolument, est en mesure de fournir, sur commande, les meilleurs modèles, avec crosse aux pentes et mesures de l'acheteur; il est donc plus sûr et plus économique de s'adresser à elle, que de prendre, ce que l'on trouve partout, chez un armurier mal assorti.

Envoi gratuit et franco de l'ALBUM-GALAND, traité complet d'armes, de munitions et gravures.

Écrire à M. GALAND, fabricant d'armes, 13, rue d'Henriette, à Paris.

Saumur, imprimerie de P. GODET.